



**COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE**

Plateforme

Dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse



Table des matières

<i>Table des matières</i>	2
<i>Rayonnement de la Coalition</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Développement local et communautaire</i>	5
<i>Éducation, formation et insertion, réinsertion en emploi</i>	6
<i>Défense des droits des personnes</i>	7
<i>Autres enjeux</i>	8
Fonds de lutte à la pauvreté	8
Remboursement de la dette et baisses d'impôts	8
<i>Conclusion</i>	9
ANNEXE 1	10
Raisons d'être de la Coalition	10
Historique de la Coalition	10



Rayonnement de la Coalition

La Coalition regroupe des organismes à but non-lucratif nationaux et des regroupements nationaux d'organismes qui sont engagés dans le développement de la main d'œuvre ou qui travaillent à la promotion et à la défense des droits. Elle constitue ainsi un véritable réseau de plus de 400 groupes communautaires enracinés, pour plusieurs, dans les différentes régions et collectivités locales du Québec, qui travaillent tous les jours à améliorer la qualité de vie, à leur donner les outils nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle. La représentation des populations marginalisées ou exclues du marché du travail s'effectue tant par une présence dans les Commissions nationale et régionales des partenaires du marché du travail que par un contact direct et quotidien des organismes membres avec ces personnes ayant des besoins et des cheminements spécifiques. Voici donc la liste des membres de la Coalition:

- *Association des clubs de recherche d'emploi du Québec (ACREQ)*
- *Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)*
- *Au bas de l'échelle*
- *Centre de recherche action sur les relations raciales (CRARR)*
- *Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)*
- *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*
- *Conseil permanent de la jeunesse (CPJ)*
- *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)*
- *Fédération des femmes du Québec (FFQ)*
- *Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)*
- *Carrefour québécois de développement local (anciennement l'IFDÉC)*
- *L'R des centres de femmes*
- *Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)*
- *Regroupement des organismes de service pour les nouveaux arrivants (ROSNA)*
- *Réseau des Carrefours Jeunesse Emploi (RCJE)*
- *Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (né de la fusion récente de l'Association des parrains des services d'employabilité du Québec (APSEQ) et de l'Association des services externes de main-d'œuvre (ASEMO))*
- *Réseau des SADC*
- *Table inter-CDEC de Montréal (Corporations de développement économique et communautaire)*
- *Table nationale des corporations de développement communautaire*



Introduction

Les partenaires gouvernementaux, économiques, syndicaux, communautaires, jeunes et étudiants seront réunis sous peu pour le Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce événement constituera une occasion privilégiée pour débattre de solutions durables afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes.

Les jeunes du Québec ne forment pas un bloc monolithique: ils ont des besoins spécifiques. Ils possèdent aussi une énergie créatrice qui, une fois transformée en action autour de projets collectifs, sera profitable pour tout le Québec. Cette prise en charge individuelle et collective a le potentiel de contribuer à une plus grande cohésion sociale dans une perspective de développement humain, social, économique et environnemental.

Les jeunes sont un actif de notre société. Nous devons ainsi mettre en place les conditions socio-économiques et politiques afin que cet actif se développe positivement. Par exemple, nous devons rendre plus accessibles un éventail de mesures pour assurer le plein épanouissement des jeunes aux plans social, culturel, économique et politique. Face à la transformation du marché du travail et aux enjeux démographiques qui prennent de plus en plus d'importance, nous croyons fermement qu'il est temps de réinvestir dans la formation et l'éducation afin de lever les obstacles à l'insertion et la réinsertion sociale et économique des jeunes.

Par notre participation au Sommet, nous voulons nous assurer que des mesures concrètes seront adoptées afin de contrer la pauvreté. Il sera aussi essentiel, au lendemain du Sommet, d'admettre comme prémisses de base de toute intervention que l'insertion sociale est un préalable à toute insertion professionnelle respectueuse des droits fondamentaux des jeunes.

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre a l'intention de proposer et d'appuyer, à l'occasion de ce Sommet, des initiatives et projets concrets visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Elle le fera à travers les trois volets suivants: le développement local et communautaire; l'éducation, la formation, l'insertion et la réinsertion en emploi; la défense des droits des personnes.



Développement local et communautaire

Les jeunes veulent faire *autrement* et être en *mouvement*. Ils veulent se faire répondre «oui» à leurs projets, et que les portes s'ouvrent à eux. Les jeunes veulent que ce qu'ils réalisent soit utile et reconnu. Les jeunes qui vivent une situation d'exclusion veulent être accompagnés par des organismes communautaires qu'eux-mêmes auront choisi de façon volontaire.

Les initiatives et les projets collectifs des jeunes sont une source de développement, tant au plan local que communautaire. Ainsi, les organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes exclues du marché du travail s'engagent depuis déjà plusieurs années à mettre à la disposition des jeunes, particulièrement ceux qui sont exclus et marginalisés de la société québécoise, ses infrastructures, son expertise et son savoir pour que ces jeunes soient non seulement soutenus dans leur devenir comme travailleurs qualifiés, citoyens mais également acteurs de changement.

Nous revendiquons:

Que les partenaires économiques présents au Sommet prennent le même engagement.

Que les initiatives portées par et pour les jeunes ainsi que les projets collectifs soient soutenus, encouragés et financés de façon suffisante et adéquate.

Nous exigeons que tous les décideurs présents au Sommet du Québec et de la jeunesse adoptent une orientation pour créer les conditions nécessaires pour supporter les jeunes qui mèneront des projets collectifs.

Que le Sommet du Québec et de la jeunesse adopte une politique d'achat gouvernementale dans les entreprises d'économie sociale.

Que ces conditions socio-économiques et politiques soient mises de l'avant dès le lendemain du Sommet pour soutenir les jeunes dans leurs projets collectifs. Ces conditions sont les suivantes:

- un support financier suffisant et récurrent aux organismes communautaires et inscrits dans la politique de reconnaissance du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA);
- que les décideurs socio-économiques fassent connaître périodiquement leurs engagements qui visent à supporter les jeunes dans leurs initiatives et leurs projets collectifs.



Éducation, formation et insertion, réinsertion en emploi

Pour lutter efficacement contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes, nous devons lever les barrières à l'accessibilité sans égards à l'âge et au statut économique des jeunes. Toute mesure coercitive doit être supprimée. Il faut préconiser une démarche volontaire. Le Québec doit se doter d'une politique gouvernementale de formation continue à l'intérieur de laquelle nous retrouverions un volet sur la reconnaissance des lieux de formation et des compétences acquises par les jeunes à l'extérieur du milieu scolaire dans les organismes communautaires. Par conséquent, la Coalition a les revendications suivantes:

Pour faire face aux réalités du marché du travail et assurer le remplacement de la main-d'œuvre, que 100% des jeunes puissent être qualifiés, par exemple par l'accès à une formation. C'est une mesure concrète dont les résultats se mesurent à moyen terme.

Que le Sommet du Québec et de la jeunesse adopte un projet majeur visant à reconnaître les compétences génériques et spécifiques des jeunes acquises dans les entreprises d'insertion et hors du milieu scolaire. Que le Sommet du Québec et de la jeunesse accorde le mandat de réaliser ce projet à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Que les jeunes qui sont le plus éloignés du marché du travail et qui ont besoin d'un accompagnement de plus longue durée puissent le faire via les organismes communautaires spécialisés auprès des jeunes. Ainsi, que les démarches de longue durée soient volontaires et adaptées aux besoins spécifiques des personnes.

Que l'importance de la diversité des lieux d'alphabétisation, compte tenu des besoins différents de chaque jeune, soit reconnue et que les services d'alphabétisation offerts par le réseau des commissions scolaires et des groupes populaires soient mieux financés.

Afin d'atteindre ces objectifs, la mise en place de certaines conditions est essentielle. Ces conditions reposent sur:

- Une démarche volontaire;
- Un soutien financier adéquat et suffisant pour les jeunes;
- Un financement adéquat et suffisant pour les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des jeunes.
- Le décloisonnement des fonds de l'assurance-emploi et des fonds du Québec.



Défense des droits des personnes

Les jeunes de notre société ne forment pas un bloc homogène: ils ont des besoins particuliers. C'est pourquoi mieux on comprendra les différences vécues par les jeunes, plus on saura trouver les solutions afin d'intégrer le plus grand nombre de jeunes à la société. Les jeunes ont le droit d'avoir le choix de donner un consentement clair aux démarches proposées face à leur intégration en emploi. Ainsi, le volontariat doit être la pierre angulaire de toute forme d'intervention puisque la réussite des jeunes ne peut pas être forcée et coercitive. Les jeunes ont des droits sociaux et économiques et nous devons les respecter. Ce respect sous-tend une adaptation réaliste des lois sociales et du travail, afin que les réalités du marché du travail puissent inclure celles de la jeunesse.

La mise en place des conditions minimales qui permettront au jeunes d'intégrer pleinement la société devient urgente. Ces conditions sont les suivantes:

- Le respect des droits des jeunes.
- L'adoption de la Loi-cadre sur le barème plancher pour éliminer la pauvreté.
- Des services publics d'emploi accessibles et de qualité.
- Le caractère volontaire des démarches d'insertion.
- La reconnaissance et le maintien des organismes oeuvrant auprès des jeunes.
- L'accès à une formation de base et la reconnaissance de celle-ci pour lutter contre le décrochage social des jeunes.



Autres enjeux

En plus d'appuyer la *Déclaration commune* de Concertation jeunesse ainsi que plusieurs autres revendications de d'autres groupes, les enjeux suivants sont fondamentaux pour la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.

Fonds de lutte à la pauvreté

Nous demandons que des engagements clairs soient pris lors du Sommet afin de contrer la pauvreté. La reconduction du Fonds de lutte contre la pauvreté par l'insertion en emploi est, à cet effet, fondamentale: lors du dernier Sommet socio-économique, tous étaient unanimes pour mettre sur pied un fonds destiné à lutter contre la pauvreté. Le Comité aviseur du Fonds de lutte à la pauvreté est lui aussi d'avis, après trois ans, que le Fonds de lutte doit être renouvelé.

Le problème de la pauvreté au Québec n'est certes pas réglé. Des efforts soutenus doivent continuer d'exister. Un engagement ferme face au renouvellement d'un fonds destiné à lutter directement contre la pauvreté et l'exclusion doit être pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Remboursement de la dette et baisses d'impôts

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre se présentera au Sommet du Québec et de la jeunesse afin de débattre de solutions durables pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion des jeunes. Il est aussi clair pour la Coalition que les priorités budgétaires et fiscales doivent s'orienter vers un réinvestissement dans les programmes sociaux. Cependant, si la Coalition est placée devant une volonté de consensus du Sommet qui aurait pour effet de compromettre le réinvestissement dans les programmes sociaux, de privatiser des pans de ces programmes ou encore de réduire les impôts et la dette, elle s'y opposera fermement par les moyens qui seront jugés pertinents dans une telle éventualité.



Conclusion

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre revendique:

- Que le thème de la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et à la précarité fassent partie des enjeux au Sommet du Québec et de la jeunesse;
- Qu'au lendemain du Sommet, de réelles solutions à la lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et économique des jeunes et au chômage soient adoptées.

Si le Québec veut léguer aux jeunes des outils qui leur permettront d'assurer leur qualité de vie, il faut se doter des conditions économiques et politiques qui mèneront à l'atteinte de cet objectif. L'action au jour le jour des organismes communautaires auprès des jeunes exclus et marginalisés fait partie des solutions. Ces organismes doivent être reconnus et soutenus dans leur financement, leur expertise et leur mode de fonctionnement.

Finalement., des mesures de suivi efficaces, efficientes et en collaboration avec les différents partenaires, doivent être mises sur pied afin de s'assurer que les solutions envisagées et les engagements pris ne deviennent des vœux pieux au lendemain du Sommet.



ANNEXE 1

Raisons d'être de la Coalition

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre vise à mieux faire connaître le travail et l'apport spécifiques des organismes communautaires impliqués dans la formation et le développement de la main-d'œuvre, en regard notamment de la mise en œuvre de la politique active du marché du travail, survenue suite à l'*Entente Canada-Québec du 21 avril 1997 sur le partage des responsabilités en matière de main-d'œuvre*. C'est pourquoi elle s'est donnée un mode de fonctionnement fondé sur la coordination, la liaison et la concertation de ses membres. La Coalition a également comme objectif de s'assurer que la Coalition elle-même, à titre de partenaire national, et les organismes communautaires soient reconnus comme des partenaires à part entière, au même titre que les autres acteurs socio-économiques. En outre, la Coalition veut s'assurer que les institutions pour l'emploi et le développement de la main-d'œuvre, aux niveaux national, régional et local, prennent en compte les besoins des populations marginalisées ou exclues du marché du travail. Elle œuvre ainsi dans quatre volets de développement de la main-d'œuvre, c'est-à-dire l'éducation et la formation, l'insertion et l'intégration en emploi, le développement local et communautaire, et la promotion et la défense des droits des personnes.

Historique de la Coalition

Au lendemain de la publication du *Rapport de Grandpré* (1989) sur l'adaptation de la main-d'œuvre face à la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et de la série de rapports des groupes de travail du Centre canadien du marché du travail et de la productivité (1989), le gouvernement fédéral met en place une nouvelle stratégie de développement de la main-d'œuvre: la *Stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre* (1990). Dans ce cadre, il procède à une réforme du régime d'assurance-chômage, dont l'une des principales mesures consiste en son retrait du financement de la Caisse de la main-d'œuvre et crée, dans la même veine, la Commission de mise en valeur de la main-d'œuvre, à laquelle le Québec refusera de se joindre.

En 1991, le gouvernement du Québec publie *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif-Énoncé de la politique sur le développement de la main-d'œuvre*, qui préconisait, face à la stratégie fédérale, la création de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM). La stratégie québécoise propose notamment l'instauration d'un véritable partenariat par la création d'une société qui bénéficiera d'une «large autonomie», par le raffermissement de l'approche sectorielle et l'imbrication des politiques et des interventions en matière de main-d'œuvre avec celles du développement régionale et de l'emploi. Optant finalement pour une approche «active» du partenariat, la SQDM ne se développera réellement qu'à partir de 1995. Les dirigeants patronaux et syndicaux délaisseront alors la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d'œuvre pour siéger au Conseil d'administration de la SQDM.

Le projet de loi 408, créant la SQDM en 1991, n'intégrait toutefois pas la prise en compte des besoins spécifiques des populations exclues et marginalisées et ne faisait pas de place aux organismes communautaires et aux services d'emploi et de formation dans les instances de la



nouvelle Société. Plusieurs organismes communautaires se sont alors regroupés en Coalition, qui visait dès le point de départ à assurer la prise en compte par la SQDM des besoins des personnes exclues ou marginalisées du marché du travail et des salarié(e)s dont l'emploi est précaire, ainsi que la reconnaissance du milieu communautaire comme partenaire à part entière dans le développement de la main-d'oeuvre, par l'attribution d'un bloc de sièges, tant au niveau national que régional. Suite à plusieurs présentations devant la Commission parlementaire traitant de la création de la SQDM, le milieu communautaire obtient un siège au sein du Conseil d'administration dans la catégorie main-d'oeuvre en novembre 1992.

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en 1994, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre est dorénavant reconnue comme mandataire du milieu communautaire. La Coalition poursuit donc dans les années suivantes sa représentation auprès de plusieurs instances, dont lors du Sommet socio-économique de 1996. Suite à la ratification de l'*Entente Canada-Québec sur le partage des responsabilités en matière de main-d'oeuvre*, le 21 avril 1997, le gouvernement du Québec adopte la *Politique active du marché du travail* (PAMT) qui donne naissance à Emploi-Québec, une unité autonome de services, qui prendra la place de la SQDM. S'en suit une restructuration complète des services publics d'emploi. Le Conseil d'administration de la SQDM deviendra la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) avec l'adoption de la Loi 150, *Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)* où le milieu communautaire, par le biais de la Coalition, obtiendra d'abord deux sièges, puis un troisième suite à l'adoption du projet de Loi 186, *Loi sur le soutien au revenu et favorisant la solidarité sociale*. Elle a en outre obtenu deux sièges sur chacun des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, afin de bien représenter les populations marginalisées et exclues au sein d'Emploi-Québec. 1997 sera donc une année-charnière pour la Coalition puisque la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Mme Louise Harel, lui octroie une subvention de 25 000\$ pour une première phase d'un projet se proposant de soutenir la participation concertée et spécifique des organismes communautaires engagés dans la formation et dans le développement de la main-d'œuvre tant au niveau national que régional. Les organismes communautaires ont donc pu, à partir de ce moment, contribuer activement au rôle aviseur des politiques et du marché de l'emploi que jouent les Commissions nationale et régionales des partenaires du marché du travail.